

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 26 septembre 2023]

Date de la convocation

20 septembre 2023

Date de mise en ligne

28 septembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Procurations : 3

Votants : 28

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Jean BATAILLOU, Elisa GILLET, Dominique BOYER, *Conseillers*.

Absents et représentés : Laurent SQUASSINA, Jean-Marc AGUERRE, Corinne DARMANI

Absents : Christelle HARDY, Agnès MERONI, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Marie MONTELS

N° 107/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Approbation de l'avenant au Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028

Exposé des motifs

La commune de Gaillac est signataire depuis le 11/10/2019 d'une convention de partenariat Bourg Centre Occitanie cosignée par la Région Occitanie, le Département du Tarn et l'agglomération Gaillac-Graulhet. L'avenant proposé aujourd'hui permet de prolonger ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2028 en cohérence avec les orientations retenues par la Région Occitanie dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 - et des mesures de transformation définies par le PACTE VERT régional.

L'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie pour la période 2022-2028 a pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Gaillac, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat, signé le 3 juillet 2023.

Ce contrat de partenariat permet d'accéder à un soutien privilégié auprès de la Région Occitanie, notamment pour le co-financement de certains projets communaux : aménagements urbains, mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments publics...

Cet avenant est structuré de la manière suivante :

- Article 1 : objet de l'avenant
- Article 2 : contexte et enjeux
- Article 3 : la stratégie et le projet de développement et de valorisation
- Article 4 : les mesures opérationnelles du contrat Bourg Centre
- Article 5 : contributions et partenariats
- Article 6 : articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn
- Article 7 : axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région
- Article 8 : gouvernance
- Article 9 : durée

Pour la commune de Gaillac les orientations retenues dans le cadre de l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie sont celles adoptées pour le programme Petites Villes de Demain à savoir :

1. Réinvestir le centre-ville
 - 1.1. Développer des offres de logements en centre-ville, adaptés aux besoins et ressources des habitants
 - 1.2. Réhabiliter les bâtis dégradés et favoriser la réutilisation des friches urbaines
 - 1.3. Préserver et valoriser le patrimoine
2. Renforcer le rôle de centralité des communes PVD
 - 2.1. Conforter les équipements structurants – services publics
 - 2.2. Conforter les équipements structurants – équipements sportifs
 - 2.3. Conforter les équipements structurants – lieux de culture et de loisirs
 - 2.4. Conforter les équipements structurants – lieux de travail et de formation
 - 2.5. Conforter les équipements structurants – offre médicale
 - 2.6. Accompagner la dynamique commerciale en centre-ville
 - 2.7. Valoriser le potentiel touristique du territoire
3. Réinventer la ville pour l'adapter aux nouveaux défis
 - 3.1. Réaménager les espaces publics
 - 3.2. Fluidifier les mobilités
 - 3.3. Lutter contre et s'adapter au changement climatique

La présente convention s'appliquera à partir de la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2028. Un comité de pilotage partenarial est installé et piloté par la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Il se réunira a minima une fois par an, et permettra notamment de faire un état des lieux de l'avancement des actions inscrites au contrat et de valider la maquette financière annuelle associée au programme.

Madame le maire propose aux élus :

- D'approuver l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie pour la commune de Gaillac tel qu'annexé ;
- D'autoriser Madame le maire à signer l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

1 annexe

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie pour la commune de Gaillac tel qu'annexé,

AUTORISE Madame le maire à signer l'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine **SOUQUET**

Le secrétaire de séance,

Francis **RUFFEL**



Fait à Gaillac le 27 septembre 2023